

## **Promotion interne au grade de rédacteur Où en est-on de l'accès par la voie de l'examen professionnel ?**

Au terme du 1er décembre 2011, les lauréats des examens professionnels de rédacteur, organisés depuis 2005, qui n'auraient pu être nommés à cette date devaient perdre le bénéfice de la réussite aux épreuves en raison de la suppression de cette disposition exceptionnelle voulue par le législateur.

C'était un véritable scandale et dès le mois de mai 2010, notre syndicat, parmi les premiers à réagir, a tiré la sonnette d'alarme et interpellé plus de 300 députés et sénateurs.

Plus de 100 nous ont répondu et ont posé une question écrite au gouvernement afin que des mesures soient prises et que les collègues concerné-es puissent bénéficier de cette promotion et être reconnus-es dans leur qualification.

Notre intervention semble en avoir réveillé certains à commencer par les ministres concernés puisque les réponses que nous avons reçues **annonçaient l'ouverture d'une réflexion sur le sujet** et des décisions à venir en indiquant avoir donné des instructions pour un examen attentif du dossier.

Moins glorieux par contre, ils renvoyaient la responsabilité de cette situation ubuesque sur les membres du Conseil Supérieur de la FPT (dont nous sommes exclus depuis 2008 du fait d'une interprétation restrictive de la réglementation) en indiquant que ce dispositif : « résulte des travaux menés au sein du CSFPT. **Ses membres, élus locaux et représentants du personnel ont estimé qu'il convenait d'ouvrir aux adjoint administratifs, pour une période de 5 ans une nouvelle possibilité de promotion...etc** ».

C'est donc lors de la réunion du groupe de travail du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale sur la réforme de la catégorie B consacrée à la filière administrative le 9 décembre 2010 qu'un échange a eu lieu entre la DGCL et les organisations syndicales.

**De cet échange, il ressort que la validité de l'examen professionnel serait pérennisé, ce qui répond à une de nos demandes et était un minimum.**

Car si cette nouvelle voie de recrutement a permis de renforcer les proportions de promotions elle a surtout suscité de grandes frustrations pour les milliers de collègues qui se sont légitimement mis à espérer une reconnaissance de leur qualification professionnelle sanctionnée par la réussite à un examen pro.

Lors de cet échange avec la DGCL, les organisations syndicales ont aussi demandé la suppression du quota, qui était provisoirement de 1 pour 2 jusqu'en novembre 2011 pour passer ensuite à 1 pour 3, afin de permettre une résorption rapide des lauréats de l'examen professionnel.

La DGCL s'est opposé à cette demande en s'appuyant sur l'avis des associations d'élus mais aurait accepté le maintien pendant 3 ans d'un quota de 1 pour 2 MAIS un quota global qui s'appliquerait à toutes les voies, y compris celle "au choix", les lauréats de l'examen professionnel, dont le SNUCLIAS-FSU estime le nombre à environ 10 000 n'est donc pas près de se résorber.

**C'est pourquoi, même si nous prenons acte de la pérennisation de la validité de l'examen professionnel<sup>1</sup>, nous allons continuer à nous mobiliser : pétition, tracts, campagne de presse pour qu'enfin soient entendues les demandes des collègues qui attendent leur promotion mais aussi pour que tous ces efforts consentis ne soient pas vains.**

---

<sup>1</sup> qui ne sera plus organisé après 2011 puisque le projet de statut particulier du nouveau cadre d'emplois des rédacteurs ne prévoit plus d'accès au grade de rédacteur par la voie de la promotion interne après examen professionnel.